



Boulogne-Billancourt, le 30 août 2011

Procédure facultative de cession des actions DIA reçues par les actionnaires de CARREFOUR

Comme précédemment annoncé dans le communiqué de presse du 4 juillet 2011, la seconde période de la procédure facultative de cession se déroulera du jeudi 1er septembre au mercredi 14 septembre 2011 inclus.

Les actionnaires peuvent s'adresser à leur intermédiaire financier pour toute information complémentaire.

Facteurs de risque :

Il est rappelé aux actionnaires de CARREFOUR concernés que la participation à la procédure de cession est facultative et que son but principal est de permettre la cession des actions DIA sans frais de vente sur les bourses espagnoles.

Aucune garantie n'est donnée sur le prix auquel les actions DIA seront cédées à l'issue de chaque période de la procédure.

Il existe un risque que les conditions de marché prévalant au moment où l'Agent Centralisateur fera procéder à la cession des actions DIA soient moins favorables que les conditions de marché qui prévalaient au moment où les actionnaires de CARREFOUR concernés auront décidé de participer à la procédure facultative de cession

Contact Presse :

PUBLICIS Consultants - Tel. : +33 (1) 57 32 89 99

Relations Investisseurs :

Sandra Livinec, Alessandra Girolami, Matthew Mellin, Patrice Lambert de Diesbach - Tel. : +33 (1) 41 04 26 00